Syndicat Intercommunal d'Information Géographique

Compte rendu de la réunion du Comité Syndical

Séance du 14 décembre 2016 à 18h00

Au siège situé 1005 route de Vénéjan à Saint-Nazaire

Nombre de délégués présents : 31

Présents : Mesdames SABOULIN-BOLLENA, PONS,
Messieurs MASSE, FRENE, PEYRIERE, BROCHE, DAVY, DELALIEU, MALKOWSKI, ROBERT, FOURNIER, ANDRE, PUGNERE, KERSER, LAURENT, LAMARRE, TRIDOT, PACE, ROCA, SOUFFLET, SCHNEITER, ROUDAUT, MAIRESSE, JERMIDI, CUPISSOL, VIGNES, COMBA, REMUSAT, FORT, LOISON, ROUSSOTTE

Absents et Excusés : Madame COSTA,
Messieurs MONTANE, VOLLE.C, MANTOZ, REBONDY, MOUTAFIS, FARDET, UMBACH, SEU, PIRONDEAU, FABROL, HUBERT, GERME, SALLE, LAVAUD, MAZZOLENI,

Secrétaire de séance : Monsieur REMUSAT

Le quorum étant atteint le Président, Monsieur PACE, débute la séance et nomme Monsieur REMUSAT secrétaire de séance.

1. Approbation du PV du 26 octobre 2016 (en pièce jointe)

Les élus n'ayant aucune remarque le PV est adopté à l'**unanimité**

2. Vote du budget primitif 2017 du SiiG

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver le Budget Primitif 2017, qui peut se résumer comme suit :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 207 092 euros
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 21 828 euros.

Et détaillé comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2016	DM n°1	DM n°2	BP 2017
Total chap 011		65 384,00	23 536,50	0,00	70 035,00
Total chap 012		113 000,00	36 600,00	0,00	107 150,00
Total chap 65		14 250,00	750,00	0,00	14 250,00
023	Virement à la section d'investissement				
Total chap 042		17 861,79	39,28	0,00	15 657,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		210 495,79	60 925,78	0,00	207 092,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	DM n°1	DM n°2	BP 2017
Total chap 002		60 292,50		
Total chap 64	1 100,00	0,00	0,00	0,00
Total chap 70	4 297,79	0,00	0,00	1 700,00
Total chap 74	205 098,00	294,00	0,00	205 392,00
Total chap 75	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chap 77	0,00	300,00	0,00	0,00
Total chap 040	0,00	39,28	0,00	0,00
Total chap 042	0,00			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	210 495,79	60 925,78	0,00	207 092,00
Solde de la section de fonctionnement	0,00			0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	DM n°1	DM n°2	BP 2017
Total chap 040	0,00	39,28	0,00	0,00
Total chap 20	4 960,00			5 000,00
Total chap 21	13 889,00			16 828,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18 849,00	39,28	0,00	21 828,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2016	DM n°1	DM n°2	BP 2017
Total chap 001			23 757,83		
Total chap 10		987,21	0,00	0,00	6 171,00
Total chap 16		0,00			
021	Virement de la section de fonctionnement				
Total chap 040		17 861,79	0,00	0,00	15 657,00
Total chap 041		0,00	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		18 849,00	23 757,83	0,00	21 828,00
Solde de la section d'Investissement		0,00			0,00

Un élu demande des précisions sur le chapitre 012
Monsieur PACE, lui répond que le chapitre 012, concerne les salaires des agents du SiiG et des agents mutualisés, Patricia NARANJO et Célia OLASO au prorata du temps de travail, soit 20% pour Patricia NARANJO et 20% pour Célia OLASO.

Mise aux voix :
Pour : 31
Abstention : 0
Contre : 0

Le budget 2017 du SiiG est approuvé à **l'unanimité**.

Questions diverses

- Formations (depuis le 1er Septembre 2016)

Monsieur PACE donne la parole est donnée à Dorian CONSTANT qui informe le conseil que depuis le 1er septembre 2016, le SiiG a réalisé de nombreuses formations :

→ Générale pour 15 agents (CA du Gard rhodanien, Laudun L'Ardoise, Pont Saint-Esprit, Saint-Alexandre, Saint-André de Roquepertuis, Saint-Laurent de Carnols, SAUR, Verfeuil)
→ ANC pour 4 agents (Maison de l'Eau)
→ Cimetières pour 8 agents (Connaux, Issirac, Saint-Alexandre, Verfeuil)
→ Eclairage public pour 4 agents(Le Pin, Tavel, Verfeuil)
→ Permis de construire pour 7 agents (Laudun L'Ardoise, Le Pin, Saint-André d'Olérargues, Saint-André de Roquepertuis, Tavel, Verfeuil)
→ Voirie, circulation pour 4 agents (Le Pin, Saint-Laurent de Carnols, Tavel)

Les personnes formées sont des agents et des élus de communes, de communautés de communes et de communautés d'agglomérations, mais aussi des agents de partenaires privés ayant une mission de service public comme par exemple la SAUR.

Monsieur CONSTANT ajoute que les formations sont incluses dans la participation financière des collectivités et des partenaires du SiiG.

Monsieur JERMIDI, élu de la commune de St-Laurent-des-Arbres, demande comment s'inscrire à une formation ?
Monsieur CONSTANT, lui répond que les personnes peuvent s'inscrire en contactant les services du SiiG au 04.66.90.58.00 ou bien en transmettant un mail précisant la dénomination, la fonction et l'adresse mail des personnes intéressées. Les formations ont lieu, en général, le mardi matin ; les sessions sont d'une durée de 3 heures.
Pour qu'une formation ait lieu il faut que 3 personnes soient inscrites (exceptionnellement une formation peut être dispensée pour 2 personnes).

Monsieur LOISON, élu de la commune de Vénéjan, demande s'il est possible de faire un rappel aux communes sur les formations proposées.

Monsieur JERMIDI demande si sur le site internet les formations sont répertoriées
Monsieur PACE lui répond que non car il ne s'agit pas d'une information devant être portée à la connaissance du public.

Monsieur JERMIDI, déclare qu'il a fait connaître le site du SiiG à la CAUE (*Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement*), qui lui a fait un retour très positif.

- Monsieur CONSTANT déclare qu'il y a en moyenne 6 000 à 7 000 connexions par mois. Il précise que le nombre de connexions arrive à son maximum et qu'on peut constater une stagnation sur les dernier mois.

Le nombre de connexions publiques rattrape le nombre de connexions sécurisées.

Madame DE SABOULIN-BOLLENA, élue de la commune de Uzès, demande comment il est possible que les connexions stagnent sachant que de plus en plus de communes se servent du site internet.
Monsieur CONSTANT explique qu'une majorité de communes sont rurales et donc, dans la plupart des cas, un seul agent se connecte par mairie concernée.

- Monsieur PACE propose d'envoyer un courrier aux communes limitrophes du périmètre du SiiG pour leur proposer d'adhérer au syndicat, c'est-à-dire Barjac, Méjannes-le-Clap et St-Privas-de-Champclos.
Et également à la commune de Caderousse car cette commune peut être impactée par Marcoule.

Il rappelle de nouveau que le SiiG a reçu les communes de la CCPU, mais n'a eu aucun retour pour l'instant concernant l'adhésion de cette EPCI. Il émet l'idée de faire courrier à chaque commune de la CCPU pour leur proposer d'adhérer individuellement au SiiG.

- Monsieur PACE, évoque le problème des convocations électroniques. Il souhaite envoyer un mail aux mairies, en plus d'envoyer un mail aux élus pour prévenir d'une réunion.
Monsieur DAYAN, Directeur Général des Services, précise que l'adresse mail qui a été fournie par les élus est une adresse mail qui est censée être consultée régulièrement.

Monsieur SCHNEITER, élu de la commune de St-Christol-de-Rodières, précise que la procédure est lourde. Il demande s'il est possible que dans le mail qui est envoyé pour indiquer qu'il faut se connecter, il est possible d'indiquer l'heure et la date du conseil.
Monsieur DAYAN, lui répond que si l'heure et la date de la réunion sont communiquées sur le mail, personne ne va se connecter pour préciser sa présence ou son absence, et de ce fait nous ne saurons pas si le quorum est atteint. De plus l'envoie dématérialisé ne sera pas valable. Il rappelle que normalement on envoie les convocations au domicile des élus.

Monsieur PACE communique les dates des bureaux et des conseils pour l'année 2017 :

Bureau	Conseil
08/20/2017	15/02/2017
19/04/2017	26/04/2017
27/09/2017	04/10/2017
06/12/2017	13/12/2017

- Monsieur PACE, informe le conseil d'une réduction du périmètre du SiiG, suite à la dissolution de la Communauté de Commune Côte Rhône Gardoise. Cette dissolution entraine le retrait de 3 communes : Montfaucon, Roquemaure, St-Laurent-des-Arbres
Monsieur JERMIDI, précise que la CCRG garde la personne morale jusqu'au 31 juin 2017 mais perd les compétences qui lui était attribuée.
Monsieur DAYAN, ajoute que d'après la lettre de la préfecture le SiiG perdra sa nature juridique de syndicat mixte pour devenir au 01 janvier 2017 un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et la CCRG est dissoute au 1er janvier 2017. Il est nécessaire que les 3 communes adhèrent à titre individuel dès que possible à compter du 1er janvier 2017.

- Monsieur PACE, ajoute que le SiiG va former un nouveau délégataire de la DSP ANC, Veolia, au module ANC sur Veremap pour le SABRE.

- Monsieur PACE, indique qu'une actualisation des fiches de poste est en cours afin de décliner dans celles-ci les missions d'assistance et d'aide informatique mensualisées pour les autres syndicats.

- Monsieur PACE, informe qu'une nouvelle zone de délimitation de l'alarme a été mise en place pour protéger le site suite à diverses dégradations survenues au cours de l'année 2016 (vol, casse, …)

Les élus n'ayant pas d'autres questions, Monsieur PACE clôt la séance à 18h40.